
Adresse de la société populaire de Beaujeu (Rhône) qui envoie 375 livres, offertes par le citoyen Laroche, et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 19 messidor an II (7 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Beaujeu (Rhône) qui envoie 375 livres, offertes par le citoyen Laroche, et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 19 messidor an II (7 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 446-447;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25958_t1_0446_0000_22

Fichier pdf généré le 30/03/2022

puissions nous aussi l'apprendre à la République entière ! ».

G. QUIN, TASSIER (*secrét.*)
[et 2 signatures illisibles]

[*Applaudissements*]

17

La société populaire de Pont-au-Mur, district de Riom, département du Puy-de-Dôme, félicite la Convention de ses glorieux travaux, et lui annonce qu'elle vient d'adresser au district 223 chemises, 15 draps et 16 paires de bas, et qu'elle lui envoie 860 liv. pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des marchés (1).

18

La société populaire de Soulaines (2) invite la Convention à rester à son poste; elle lui annonce qu'elle a envoyé au district de Barsur-Aube 30 chemises, deux draps, une couverture de laine, 10 paires de souliers, 155 liv. de cuivre, 17 liv. de cuivre argenté, 11 liv. d'éraim, 292 liv. de plomb, 19 marcs 2 onces d'argenterie, le linge et les ornemens provenant des dépouilles de la superstition.

Renvoyé au comité des marchés (3)

19

La société populaire de Tournon, district du Blanc, département de l'Indre, annonce à la Convention qu'elle a offert aux braves défenseurs de la Patrie 259 liv. en assignats, 41 liv. en numéraire, 3 paires de souliers, 128 chemises, 5 paires de bas, 4 draps, 5 liv. de fil, un habit uniforme et 10 couvertures. Elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des marchés (4)

20

Le juge de paix de Montagne-bon-Air envoie à la Convention 48 liv. offertes par Marais, aubergiste; il annonce que ces 48 liv. proviennent d'un jugement rendu en faveur dudit Marais.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Montagne du Bon-Air, 10 mess. II*] (2)

Citoyens,

Je m'acquitte d'une mission agréable à mon cœur, en faisant parvenir à l'assemblée le don patriotique de 48 liv., que fait à la nation un citoyen de cette commune, qui vient d'en faire le recouvrement en nôtre justice et me charge de cet envoi : ce citoyen s'appelle Marais, il tient auberge. J'ai crut de mon devoir de le nommer, afin de faire connoître son patriotisme et son amour pour la République; je désire que son exemple soit imité de beaucoup de citoyens.

Je saisis avec empressement cette occasion pour féliciter l'assemblée sur ses glorieux travaux et la fermeté qu'elle déploie, dans les circonstances orageuses qui l'environne. S. et F. »

Le juge de paix : [signature illisible]

21

La société populaire de Beaujeu, district de Villefranche, département du Rhône, envoie à la Convention 375 liv. que le citoyen Laroche, de la commune d'Ouroux, offre en don patriotique aux défenseurs de la Patrie; elle invite la Convention à rester à son poste; elle jure qu'elle préfère la mort à souffrir qu'il soit porté atteinte à la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (3)

[*Beaujeu, 13 prair II*] (4)

« Citoyens représentans,

La société populaire de Beaujeu, district de Villefranche, département du Rhône, vous fait passer ci-inclus 375 liv. offert par le citoyen Laroche, de la commune d'Ouroux. Cette commune d'Ouroux dépend du canton dont Beaujeu est le chef lieu. Ce bon patriote les envoie pour nos braves défenseurs qui exterminent nos ennemis et font triompher la République.

Recevés, citoyens représentans, l'expression de notre vive reconnaissance. Tous les républicains ont tressailli de joie, d'allégresse, à la lecture de votre décret qui consacre des fêtes à l'Être Suprême et reconnoît l'immortalité de l'âme. Vos travaux sont d'autant plus glorieux, qu'ils découlent de la nature, de la probité et de la vertu.

Qu'ils sont scélérats ceux qui s'opposent au grand œuvre de notre régénération ! Qu'ils sont criminels ces monstres qui osent porter le poignard sur la représentation nationale ! Représentans, purgés la terre de la liberté de ces tigres altérés du sang le plus pur; qu'ils soient maudits à jamais du ciel, de la terre et des républicains; que cette race impure

(1) P.V., XLI, 77. Bⁱⁿ, 22 mess. (suppl^t).

(2) Aube.

(3) P.V., XLI, 77. Bⁱⁿ, 22 mess. (suppl^t).

(4) P.V., XLI, 78. Bⁱⁿ, 22 mess. (suppl^t).

(1) P.V., XLI, 78. Bⁱⁿ, 21 mess (2^e suppl^t).

(2) C 308, pl. 1192, p. 1.

(3) P.V., XLI, 78. Bⁱⁿ, 22 mess. (suppl^t).

(4) C 308, pl. 1192, p. 3.

de vipère exhalant ses poisons s'en abreuve elle-même jusqu'à ce qu'elle crève de rage et de dépit; que ces noms Cordei (sic) l'admiral (sic) Regnaud et tant d'autres assassins de la représentation nationale soient pour le présent, le passé et l'avenir en horreur, en exécration de tout le genre humain et que la justice la plus prompte et la plus sévère apprenne aux siècles futurs la noirceur des meurtriers et leur juste chatiment.

Reçois brave et généreux Geoffroi notre attachement éternel; que ton nom soit gravé au panthéon à côté de ceux des héros qui ont répandu leur sang pour la patrie. Veuille l'éternel dont nous allons célébrer la fête prolonger tes jours et conserver un ami, un frère, un protecteur si cher à la République.

Et vous, pères de la patrie, il falloit un miracle pour vous conserver; le ciel vient de l'opérer. S'il le devoit à vos vertus, il le devoit également à nos prières et à nos vœux. Oui, représentants, jusqu'au tombeau nous prions pour vous; nous conserverons le souvenir de vos noms, de vos actions, de vos travaux immortels; ils sont comme la liberté, gravés dans nos cœurs, nos âmes en sont embrasées et ils y resteront impérissables comme la constitution. Vive la République! vive la Montagne! S. et F. »

BARROT (*présid.*), J.P. TEILLARD (*vice-présid.*),
SAULAVILLE (*secrét.*), SORBON (*commissaire*)
[et 2 signatures illisibles.]

22

Les administrateurs du district de Mont-Salin (1) annoncent à la Convention qu'ils ont fait plusieurs dons aux vainqueurs du Mont Saint-Bernard; que les vieillards, les infirmes, sont secourus par leurs concitoyens, et que les enfants abandonnés trouvent chez eux des parents adoptifs (2).

[Mention honorable] (3).

23

René-Jean Faucon, pharmacien à l'hôpital de la Montagne, à Port-Solidor (4), félicite la Convention de ses travaux, lui envoie 100 liv. pour la famille qui méritera un secours par une action vertueuse ou une œuvre civique; il s'oblige à pareil envoi, au premier mois de chaque année qu'il jouira de l'emploi que la Nation juste et bienfaisante lui a confié dans ses vieux ans.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Port-Solidor, 15 prair. II] (6).

(1) Ci-dev^t Moûtiers, Mont-Blanc.

(2) P.V., XLI, 78. Bⁱⁿ, 22 mess. (suppl^t).

(3) J. Fr., n° 651; Ann. R.F., n° 220.

(4) Ille-et-Vilaine.

(5) P.V., XLI, 78. Bⁱⁿ, 22 mess. (suppl^t).

(6) C 308, pl. 1192, p. 4.

« Citoyens représentants,

Depuis longtemps je ne cesse d'admirer vos superbes travaux et je me croirois coupable si dans ces circonstances qui servent à vous couvrir de gloire, je ne m'empressais de vous tesmoigner d'une manière particulière la reconnaissance que vos divins decrets inspirent à tous les cœurs vraiment républicains.

Daignés agréer pour foible marque de mon attachement à la Revolution sainte qui s'achève si rapidement malgré les entraves renaissants des tirans et de leurs detestables suppôts, les vœux ardents que je renouvelle à tout instant du jour heureux qui m'éclaire, pour votre triomphe et le succès des armes de la République. Je joint à cette lettre, citoyens représentants, un don bien modique à la vérité, mais qui prouve l'envie que j'ai d'être utile et que je destine à secourir la première famille indigente qui réclamera un secours, mérité par une action vertueuse, ou par une œuvre civique, outre celui que j'ai fait pour monter la pharmacie de l'hôpital militaire que l'on a bien voulu me confier.

Je prends encore l'engagement sacré de vous en faire parvenir un semblable tous les premiers mois de chaque année que je jouirai de l'employ de première classe de l'hôpital de la Montagne que la nation juste et bienfaisante a bien voulu me confier sur mes vieux ans.

Salut, fraternité et respect inviolable à la représentation nationale.

Vivent la République et la Montagne, périssent tous les traitres et despotes. »

R.J. FAUCON (*pharmacien de 1^{re} classe*)

24

Les administrateurs du district de Noyon, département de l'Oise, annoncent qu'une portion de bien d'émigrés, estimée 22,000 liv., vient d'être vendue 127,000 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

25

La société populaire de Caumont, district de Bayeux, département du Calvados, invite la Convention à ordonner l'exécution de son décret relatif à l'instruction publique; elle demande, à cet effet, le ci-devant presbytère et le temple de la Raison, et annonce à la Convention que des biens d'émigrés, estimés 4450 liv., ont été vendus 22,850 liv.; que d'autres estimés 26,544 liv. ont été vendus 80,325 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique et des domaines nationaux (2).

(1) P.V., XLI, 79. Bⁱⁿ, 21 mess. (1^{er} suppl^t), M.U., XLI, 312.

(2) P.V., XLI, 79. Bⁱⁿ, 20 mess. et 21 mess. (1^{er} suppl^t); M.U., XLI, 312 et 347.